

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire, à la mairie de BOURNEAU, sous la présidence de M. Christian de TINGUY, Maire.

Présents : de TINGUY Christian, PAGENAUD Hélène, GOIS Jean-Baptiste, BILLY Florence, BOUTEILLER Jean-Marc, BONAMY Lisa, LABOUREUX Delphine, BRIFFAUD Ludovic, DENÉCHÈRE Léa, DOUX Stéphane, FONTAN Alain, FRAIGNEAU Odile, GELOT Cécilia, NAULEAU Pierre, VILLA Philippe

Secrétaire de séance : BILLY Florence

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres :

**1. – NOMME** Madame Florence BILLY, secrétaire de séance.

**2. – PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en fonction des délégations qui lui ont été attribuées par le Conseil municipal :

- Un devis de Garage Perrin signé le 12 mars 2026, pour le remplacement du levier boîte de vitesse du véhicule IVECO d'un montant de 271.56 €,
- Un devis de CLOT Bat PLUS pour la fourniture et la pose d'une trappe en acier à l'école d'un montant de 265.20 €,
- Un devis de ELECTRIC MOTEUR pour le remplacement (fourniture et installation) de 2 dalles LED dans la salle terrain de sports et le foyer des jeunes, d'un montant de 329.04 €.

Le Conseil municipal **PREND NOTE**, à l'unanimité, de la décision de renoncer à user de son droit de préemption sur la vente d'un bien sis 4 chemin des Pierres, d'une superficie de 1 842 m<sup>2</sup>, au prix de vente fixé de 210 000 €.

**3. -** En application de l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de ses représentants dans les différentes instances syndicales, inscrites à l'ordre du jour de la séance.

Sont ainsi désignés :

- **M. Christian de TINGUY** comme **délégué titulaire** représentant la Commune au sein du Comité Territorial de l'Énergie du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV),
- **M. Ludovic BRIFFAUD** comme **délégué suppléant** représentant la Commune au sein du Comité Territorial de l'Énergie du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV).
- **Mme Odile FRAIGNEAU** et **M. Jean-Marc BOUTEILLER** comme **délégués titulaires** représentant la Commune au SIVU de Gendarmerie de l'Herminault.
- **M. Christian de TINGUY** pour assurer la représentation de la Commune au sein de l'Assemblée spéciale et au sein de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL ». En tant que représentant de la Commune, M. Christian de TINGUY est également autorisé à accepter et exercer, au nom de la Commune, toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par l'Assemblée spéciale, la fonction de censeur au sein du Conseil d'administration et toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration.
- **Mme Léa DENÉCHÈRE** comme représentante de la Commune au sein du Collège des communes du Syndicat mixte e-Collectivités

- **M. Jean-Marc BOUTEILLER** comme **délégué titulaire** et **Mme Hélène PAGENAUD** comme **déléguée suppléante** pour représenter la Commune au sein du Comité syndical du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes (SmVSA). Cette désignation sera transmise à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, compétente pour prendre la délibération désignant l'ensemble des représentants des Communes appelés à siéger au SmVSA.

**4. – APPROUVE** la désignation de **M. Stéphane DOUX** pour être le Correspondant Défense, le relais des informations relatives aux questions de Défense auprès du Conseil municipal et des habitants de la commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire, participant ainsi au développement du lien Armée-Nation et à la promotion de l'esprit de défense.

**5. – ETABLIT** la liste de 24 contribuables de la Commune, qui sera proposée à la Direction départementale des Finances Publiques, pour composer la Commission communale des impôts directs. Le Directeur départemental des Finances publiques désignera dans cette liste, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Cette commission présidée par le Maire ou un Adjoint délégué se réunit chaque année pour donner son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation et des terrains non bâtis recensés par l'administration fiscale.

Avant de transmettre cette liste, il appartient au Conseil de vérifier que les personnes proposées remplissent les conditions définies par les Finances publiques.

**6. – DESIGNE** les deux Conseillers municipaux, qui seront membres de la Commission de contrôle des listes électorales : **M. Pierre NAULEAU** en tant que **titulaire** et **M. Stéphane DOUX** en tant que **suppléant** ;

et **PROPOSE** les autres membres qui composeront cette commission :

- deux délégués de l'administration, un titulaire et un suppléant, désignés par le Préfet,
- deux délégués du tribunal judiciaire, un titulaire et un suppléant, désignés par le Président du tribunal judiciaire.

Cette commission doit être nommée par arrêté préfectoral, dans chaque commune, afin de s'assurer de la régularité des listes électorales.

**7. – DECIDE** du montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux bénéficiant d'un arrêté de délégation de fonction du Maire, fixé aux taux suivants :

- Maire : 24.33% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 11.68% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : 7.84% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : 7.84% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : 7.84% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1<sup>er</sup> Conseiller municipal délégué : 7.84% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2<sup>ème</sup> Conseiller municipal délégué : 7.84% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

Le montant total des indemnités qui seront versées est du même ordre que celui du précédent mandat.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

**8. – ADOPTE** le compte financier unique - CFU 2025 du budget principal COMMUNE, col.14500.

Considérant le renouvellement électoral du 15/03/2026 et l'élection d'un nouveau maire le 20/03/2026 qui n'était pas l'ordonnateur pour les comptes examinés pour le CFU 2025 ; le Maire nouvellement élu continue d'assister à la discussion et participe au vote, la Présidence de la séance est confiée à Mme Hélène PAGENAUD, 1<sup>ère</sup> Adjointe, qui présente les résultats suivants :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	490 836,30	632 335,46	1 123 171,76
	Recettes réalisées (1)	B	123 569,62	626 498,09	750 067,71
	Restes à réaliser	C	177 245,41	0,00	177 245,41
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	530 946,30	690 382,91	1 221 329,21
	Dépenses réalisées (1)	E	231 424,96	555 196,34	786 621,30
	Restes à réaliser	F	98 931,09	0,00	98 931,09
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-107 855,34	71 301,75	-36 553,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	40 110,00	58 047,45	98 157,45
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-67 745,34	129 349,20	61 603,86
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	78 314,32	0,00	78 314,32
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	10 568,98	129 349,20	139 918,18

Le compte-financier unique – CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

**9. – ADOPTE** le compte financier unique - CFU 2025 du budget annexe SALON de COIFFURE, col.14502, présenté par Mme Hélène PAGENAUD, qui se présente de la manière suivante :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	11 263,34	5 880,20	17 143,54
	Recettes réalisées (1)	B	4 535,39	5 878,20	10 413,59
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	6 727,95	11 090,42	17 818,37
	Dépenses réalisées (1)	E	4 727,95	700,67	5 428,62
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-192,56	5 177,53	4 984,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-4 535,39	5 210,22	674,83
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-4 727,95	10 387,75	5 659,80
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-4 727,95	10 387,75	5 659,80

**10. – ADOPTE** le compte financier unique - CFU 2025 du budget annexe LOTISSEMENT de la GARE, col.14503, présenté par Mme Hélène PAGENAUD, qui se présente de la manière suivante :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	321 608,53	421 965,08	743 573,61
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	81 196,82	81 196,82
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	407 258,45	424 248,53	831 506,98
	Dépenses réalisées (1)	E	22 571,79	88 199,83	110 771,62
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-22 571,79	-7 003,01	-29 574,80
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	85 649,92	2 283,45	87 933,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	63 078,13	-4 719,56	58 358,57
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	63 078,13	-4 719,56	58 358,57

**11. – APPROUVE** l'affectation de l'excédent de fonctionnement du CFU COMMUNE 2025, de 129 349,20 € et les virements de section à section suivants :

- en dépenses de fonctionnement, un virement à la section investissement de 177 789,30 € (chapitre 023)
- en recettes d'investissement, un virement de la section de fonctionnement de 177 789,30 € (chapitre 021).

Le Conseil municipal **VOTE** à l'unanimité, le budget principal – COMMUNE, col. 14500, pour l'année 2026, avec reprise des résultats antérieurs, qui s'équilibre alors de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : **741 800.20 €**
- Section d'investissement : **502 158.61 €**

et détaillé de la manière suivante :

### SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
ch	libellé	montant	ch	libellé	montant
011	charges à caractère général	189 400,00 €	70	produits des services	28 976,00 €
012	charges de personnel	296 210,00 €	731	fiscalité locale	250 400,00 €
014	atténuation de produits	700,00 €	73	autres impôts et taxes	116 570,00 €
65	autres charges	47 640,00 €	13	atténuation de charges	1 500,00 €
66	charges financières	11 926,00 €	74	dotations et participations	158 300,00 €
67	charges spécifiques	100,00 €	75	autres produits	56 600,00 €
68	dotations provisions	127,00 €	76	produits financiers	5,00 €
	dépréciations		78	reprises amortissements, dépréciations et provisions	100,00 €
<b>Dépenses réelles</b>		<b>546 103,00 €</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>612 451,00 €</b>
023	vir à section investissement	177 789,30 €	042		
042	amortissements	17 907,90 €	043		
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>195 697,20 €</b>	Recettes d'ordre		0,00 €
Résultat reporté			<b>Résultat reporté</b>		<b>129 349,20 €</b>
Dépenses fonctionnement cumulées		<b>741 800,20 €</b>	Recettes fonctionnement cumulées		<b>741 800,20 €</b>

### SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
ch	libellé	montant	ch	libellé	montant
16	remboursements emprunts	149 403,48 €	10	excédent fonctionnement	0
	dépôt et cautionnement	1 000,00 €		FCTVA	27 406,00 €
<b>sous-total chapitre 16</b>		<b>150 403,48 €</b>	<b>sous-total chapitre 10</b>		<b>27 406,00 €</b>
204	subv. d'équipements versées	6 185,00 €	13	subventions	100 810,00 €
21	immobilisations corporelles	21 978,70 €			
23	immobilisations en cours	156 915,00 €	16	emprunts	0,00 €
Dépenses réelles		<b>335 482,18 €</b>	Recettes réelles		<b>129 216,00 €</b>
			021	vir section fonctionnement	177 789,30 €
Dépenses d'ordre		0,00 €	040	amortissements	17 907,90 €
Résultat reporté		67 745,34 €	Recettes d'ordre		<b>195 697,20 €</b>
Restes à réaliser		98 931,09 €	Résultat reporté		
Restes à réaliser			Restes à réaliser		177 245,41 €
Dépenses investissement cumulées		502 158,61 €	Recettes d'investissements cumulées		502 158,61 €

**12. – VOTE** les taux d'imposition applicables en 2026, fixés comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) = 33.78 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) = 51.64%
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 17.50%

Ces taux restent les mêmes que ceux appliqués en 2025.

**13. – APPROUVE** l'affectation de l'excédent de fonctionnement du CFU SALON de COIFFURE 2025 de la manière suivante :

- 4 727.95 € à la couverture du besoin de financement d'investissements (art. 1068)
- 5 659.80 € pour solde, en excédent reporté (art.002).

Le Conseil municipal **VOTE**, à l'unanimité, le budget annexe du salon de coiffure, col. 14502, pour l'année 2026, avec reprise des résultats antérieurs, qui s'équilibre alors de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement **11 538.00 €**
- Section d'Investissement **12 166.35 €**

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'inscrire en investissement les sommes suivantes :

DEPENSES	R.A.R. 2025	Crédits nouveaux	TOTAL
Déficit d'investissement		4 727.95 €	4 727.95 €
Remboursement capital emprunt		2 438.40 €	2 438.40 €
Travaux		5 000.00 €	5 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>12 166.35 €</b>	<b>12 166.35 €</b>

RECETTES	R.A.R. 2025	Crédits nouveaux	TOTAL
Affectation du résultat (art. 1068)		4 727.95 €	4 727.95 €
Subventions		2 500.00 €	2 500.00 €
Virement de la section de fonctionnement		4 938.40 €	4 938.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>12 166.35 €</b>	<b>12 166.35 €</b>

**14. – APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement du CFU LOTISSEMENT de la GARE 2025 au déficit antérieur reporté (ligne 002).

Le Conseil municipal **VOTE** à l'unanimité, le budget annexe Lotissement de la Gare, col 14503, pour l'année 2026, avec reprise des résultats antérieurs, qui s'équilibre alors de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : **326 918.43 €**
- Section d'investissement : **350 000.00 €**

Le Conseil municipal décide d'inscrire les sommes suivantes en fonctionnement et en investissement :

#### SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
article	libellé	BP 2026	article	libellé	BP 2026
042/71355	achat et variation de stocks	286 921,87 €	7015	vente de terrains aménagés en m <sup>2</sup>	15 785,00 €
605	travaux	3 000,00 €	758	produits gestion courante	15 589,39 €
6045	prestations services terrains aménagés	0,00 €	040/75888	autres produits gestion (arrondi TVA)	
628	remboursement charges au budget commune	0,00 €	042/60315	variation stocks terrain à aménager	
65888	autres charges (TVA)	3 157,00 €	042/71355	variation stock final	280 984,04 €
66111	intérêts d'emprunts	14 560,00 €	043/796	transfert de charges de gestion financière	14 560,00 €
043/608	frais sur terrain en cours d'aménagement	14 560,00 €		Dépenses réelles	326 918,43 €
002	déficit antérieur reporté	4 719,56 €	003	excédent antérieur reporté	
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>		<b>326 918,43 €</b>	<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>		<b>326 918,43 €</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
ch	libellé	BP 2026	ch	libellé	BP 2026
001	déficit investissement reporté		001	excédent investissement	63 078,13 €
1641	remboursement capital emprunts		1641	emprunt	
040/315	stocks terrains à aménager		168741	avance commune	
040/3351	travaux en cours terrains		040/3355	terrains aménagés stock initial	286 921,87 €
040/33581	travaux en cours / frais accessoire		021	virement section fonctionnement	
040/3355	terrains aménagés stock final	280 984,04 €			
168741	Remboursement avance commune	69 015,96 €			
<b>TOTAL dépenses investissement</b>		<b>350 000,00 €</b>	<b>TOTAL recettes investissement</b>		<b>350 000,00 €</b>

**15. – DEMANDE** des compléments d'informations pour pouvoir délibérer sur la question de la rétrocession du réseau d'assainissement collectif du Lotissement de la Gare à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

**16. – DECIDE** de réviser la délibération concernant la convention triennale de tarification sociale de la cantine scolaire, pour être en conformité avec l'application de la Loi Egalim, comme suit :

- la nouvelle convention triennale entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour se terminer au 31 décembre 2027 ;

- les tarifs des repas de cantine définis par tranche de quotient familial restent identiques jusqu'en juillet 2026 sachant que :

la commune peut continuer à bénéficier du remboursement de 3€ par repas et par enfant auquel s'ajoute le bonus d'1€ supplémentaire, uniquement pour les familles situées dans la tranche de quotient familial de 0 à 1 000 ;

mais ne peut plus en bénéficier pour les familles situées dans la tranche de quotient familial de 1 001 à 3 000.

**17. – PREND ACTE** de la nouvelle carte scolaire, impliquant la suppression d'une classe à l'école « L'Orée des Bois » dès la rentrée 2026.

L'école ne comptera plus que deux classes, couvrant tous les cycles de la petite section de maternelle jusqu'au CM2.

Lors de la réunion organisée le 10 avril 2026, par la commission des affaires scolaires avec les parents d'élèves, la directrice de l'école, Mme MEUNIER, a présenté la répartition suivante, sur deux classes :

<p>Classe 1</p> <p>Cycle 1 : 2 PS – 9 MS – 5GS</p> <p>Cycle 3 : 6 CM1 – 2CM2</p> <p><i>Classe de 24 élèves</i></p>	<p>Classe 2</p> <p>Cycle 2 : 12 CP – 5 CE1 – 6 CE2</p> <p><i>Classe de 23 élèves</i></p>
--	--

Cette nouvelle répartition se mettra en place dès la rentrée de septembre 2026.

Le Conseil municipal est informé que la commission des affaires scolaires réfléchit à la création d'un RPI – Regroupement pédagogique intercommunal, à présenter d'ici la fin de l'année pour une mise en application à la rentrée scolaire 2027.

**18. –** Les membres du Conseil municipal sont informés du **Droit à la formation des élus** :

- Des dispositifs existent pour le financement de la formation des élus, aussi bien concernant les frais pédagogiques que les autres frais tels que les frais de transports, d'hébergement, de repas.
- Chaque élu bénéficie d'un congé de formation de 24 jours sur les 6 ans de son mandat.
- Le Code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation de formation ou d'information la 1<sup>ère</sup> année du mandat pour tous les élus ayant reçu une délégation ;
- Le CGCT prévoit également la possibilité pour tout conseiller municipal de suivre une session d'information sur les fonctions d'élu local, au cours des 6 premiers mois de son mandat.

- Une plaquette de présentation d'une offre de formations 2026 / 2027 pour tous les élus, proposée par l'AMPCV - Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée est remise à chaque Conseiller.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **SOLIHA – 1 RUE DU CHATEAU**

Une commission d'attribution des logements T2 et T4 s'est tenu le 31 mars 2026.

Les deux logements sont attribués, l'emménagement des personnes retenues par la commission devrait intervenir dans le courant du mois d'avril.

### **PERSONNEL PERISCOLAIRE**

Une rencontre a eu lieu le 13 avril pour un premier temps d'échange avec le personnel du périscolaire et comprendre l'organisation et le rôle de chaque agent.

### **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS DANS LES BATIMENTS PUBLICS**

- o Salle polyvalente : les réparations liées au sinistre dégel et pose d'une prise de courant pour l'installation du téléphone viennent d'être réalisés.
- o Salle et vestiaires terrain de sports : les réparations liées au sinistre dégâts des eaux seront en grande partie terminées dans les prochains jours. Seule la pose d'un nouveau radiateur nécessite encore un délai de 3 semaines.
- o Ecole : les réparations de plomberie, chasse d'eau de plusieurs toilettes sont terminés, tout semble fonctionner sans nouvelle fuite.
- o Il reste à voir la question du réglage de la programmation de l'allumage automatique des luminaires extérieurs de l'école.

### **BATIMENTS COMMUNAUX LOCATIFS :**

- o Local communal à usage professionnel 1 rue du château : la présentation de ce local et de la communication diffusée pour rechercher un locataire est faite aux nouveaux conseillers. Le Conseil suggère de prendre contact avec la Communauté de Communes Pays de Fontenay -Vendée dans le cadre du Contrat local de santé.
- o Plusieurs projets de petits travaux et aménagements à l'intérieur du salon de coiffure sont prévus par la coiffeuse. Une demande concernant l'installation d'une pompe à chaleur a été faite auprès de la mairie. L'examen est en cours par la commission bâtiments.
- o Des devis sont en attente concernant la rénovation de la salle de bain du locatif situé 17 rue du Château.

### **DEMANDE DE L'ASSOCIATION ROSEA SOUMISE A LA DECISION DU CONSEIL**

L'association a adressé un mail demandant si la mairie serait prête à financer l'achat des boissons pour la tenue de la buvette lors de leur représentation théâtrale du 13/06 ou si elle pouvait allouer à ROSEA une avance exceptionnelle de subvention.

Le Conseil demande des informations complémentaires avant d'émettre un avis.

### **FLEURISSEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE**

Une proposition en partenariat avec Isafleur est soumise au Conseil :

En fonction de la saison des bouquets, pour cette année du 20 avril au 15 novembre, soit 30 semaines, les tarifs proposés sont les suivants :

- grand bouquet : 9€ => proposition à demi-tarif soit 4€50 x 30 semaines = 135 €
- petit bouquet : 4 €50 => proposition à demi-tarif soit 2€25 x 30 semaines = 70 €

Le Conseil retient la proposition d'un petit bouquet par semaine.

### **POINT SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC ET INFORMATION SUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN SIGNE AVEC LE SYDEV**

Le contrat de maintenance avec le SYDEV prévoit 3 visites programmées par an, en avril / juillet et décembre. La visite d'avril vient de s'effectuer : 15 points lumineux ont été changés.

Il reste à voir la question des points lumineux au sol de l'église qui ne fonctionnent plus.

Compte-tenu des travaux de restauration de la nef de l'église, le Conseil estime préférable d'attendre la fin de ces travaux avant de réparer ou changer ce système de points lumineux au sol.

### **LOCAL DE CHASSE**

Ce local a été cambriolé à 3 reprises depuis 2 ans. Il faudrait renforcer les mesures de sécurité. Le Conseil décide dans un premier temps d'installer un panneau «site protégé par vidéosurveillance».

### **DEMANDE DE MATERIEL**

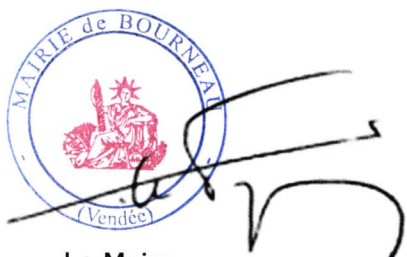
L'association de chasse communale demande le prêt d'une caisse de verres de la salle polyvalente pour l'animation pêche organisée le 18 avril. Le Conseil donne son accord à l'association organisatrice de cette manifestation.

A noter que le Conseiller, M. Stéphane DOUX, s'abstient de prendre part à cette décision favorable.

La prochaine réunion de Conseil municipal est fixée au jeudi 28 mai 2026.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 heures 10.

Fait à BOURNEAU, le 21 avril 2026



Le Maire,  
Christian de TINGUY